Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_114-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 28 septembre 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-114

En exercice : 27
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 0
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 27

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 18 septembre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (E – A donné pouvoir à Fleur DE LAUNAY)

Secrétaire de séance : Dominique BOISSEL

BUDGET BATIMENTS PROFESSIONNELS - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_114-DE

Vu *le budget primitif 2026 du budget bâtiments professionnels voté le 8 décembre 2025*
Vu *le budget supplémentaire voté le 2 mars 2026*

Madame la Vice-Présidente en charge des finances, de la commande publique, de la formation des élus et du numérique informe l'assemblée que les crédits budgétaires votés lors du budget primitif 2026 du budget bâtiments professionnels sont insuffisants pour réaliser la totalité des opérations d'amortissements de l'exercice.

Pour permettre ces opérations, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

	Comptes	Fonctionnement	Investissement
Recette	Compte 281848 – amortissements autres matériels		5 000 €
Recette	Compte 752 – revenus des immeubles	4 000 €	
Recette	Compte 777 – reprise sur subventions	1 000 €	
Dépense	Compte 6811 – dotation aux amortissements	5 000 €	
Dépenses	Compte 2188 – autres immobilisations corporelles		4 000 €
Dépense	Compte 13913 – amortissements des subventions		1 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
- d'AUTORISER une décision modificative n°1 sur le budget bâtiments professionnel en sections de fonctionnement et d'investissement telle que présentée ci-dessus.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 29 septembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT